



La formation aux métiers de la production agricole

>> La formation initiale scolaire et l'apprentissage¹

• 107 établissements agricoles en Pays de la Loire

Ils se répartissent en :

- 11 établissements publics ;
- 26 établissements CREAP (Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé) ;
- 4 établissements UNREP (Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion) ;
- 66 MFR (Maisons Familiales et Rurales).

L'effectif à la rentrée 2009 était de 21 488 élèves dont 18 821 élèves par voie scolaire et 2 667 élèves par voie apprentissage. Les chiffres sont en progression par rapport à la rentrée 2008 : + 2 % soit 438 élèves supplémentaires.

Sur l'effectif total des élèves en formation initiale scolaire, 5,9 % des élèves relèvent de l'enseignement agricole.

Sur les **10 258 élèves en année terminale** (c'est-à-dire en année d'inscription à l'examen pour un cycle de formation), 30 % suivaient une formation en enseignement agricole général, 24 % sur les services en milieu rural, 23 % sur la production agricole et 13 % sur l'aménagement.

• Formations aux métiers de la production agricole

Les effectifs en année terminale de formation en 2009 s'élèvent à 3 144 élèves dont 50 % en niveau V. 33 % des élèves sont apprentis.

Les formations en production animale, polyculture élevage et production végétale regroupent 1 374 élèves en année terminale (soit 44 % des effectifs). L'enseignement est dispensé dans 27 établissements.

L'agroéquipement compte 435 élèves inscrits à la rentrée 2009/2010 dont 204 en année terminale. 7 établissements ont un enseignement en agroéquipement.

La production horticole (productions fruitières, légumières, florales et pépinières) regroupe 922 élèves localisés dans 13 établissements de formation. L'effectif est quasiment stable par rapport à 2008. 412 élèves sont en année terminale.

La production viticole regroupe 145 élèves dans 4 établissements de formation agricole. Les effectifs ont progressé de + 11 %, essentiellement en niveau IV. 65 élèves sont en année terminale.

Le secteur aménagement regroupe les formations autour des travaux paysagers, travaux forestiers et travaux d'entretien de l'environnement. Pour les travaux paysagers, 2 337 élèves sont inscrits en 2009 dont 1 089 en année terminale (60 % en niveau V).

Effectifs en années terminale de formation initiale par niveau et par spécialité de production en 2009/2010

	Niveau V (CAPA, BEPA, BPA)	Niveau IV (Bac pro, BP, CS)	Niveau III (BTSA)	Niveau II (ing)	Total	dont % apprentissage
Production animale	517	292	98		907	13 %
Production végétale	34		53		87	32 %
Polyculture élevage		41	285	54	380	49 %
Production horticole (fruits, légumes, pépinières)	224	105	83		412	23 %
Production viticole	25	14	26		65	27 %
Agro équipement	111	71	22		204	19 %
Travaux paysagers	655	294	140		1 089	50 %
TOTAL	1 566	817	707	54	3 144	33 %

¹ Source DRAAF- SRFD (Service régional formation développement) - rentrée scolaire 2009/2010

>> La formation professionnelle continue²

En 2009, **796 formés** ont suivi une action de formation professionnelle continue pour demandeurs d'emploi liée aux métiers de la production agricole. Les actions suivies concernent respectivement le niveau IV (57 %), niveau V (30 %), niveau III (9 %) , niveau II (4 %) (voir tableau 1).

1 - Nombre de formés en 2009

	Niveau V (CAPA, BEPA, BPA)	Niveau IV (Bac pro, BP, CS)	Niveau III (BTSA)	Niveau II (ing)	Total
Production animale	19	64			83
Production végétale (inclus production horticole et viticole)	96	31	10		137
Polyculture élevage (inclus agroéquipement)	35	190	50	29	304
Travaux paysagers	91	169	12		272
TOTAL	241	454	72	29	796

• Les formations continues par secteur

En Polyculture élevage, l'effectif des demandeurs d'emploi en formation est de 38 % et se concentre principalement sur le niveau IV (BPREA) et III. En terme d'insertion, le taux de personnes en emploi 7 mois après la formation est de 76 % (moyenne tous métiers : 61 %) et le type de contrat le plus fréquent est le CDI.

Les formations aux productions végétales (inclus production horticole et viticole) regroupent 17 % des formés. L'offre de formation se concentre sur le niveau V (70 %). Les formations les plus courantes sont les BP Travaux productions horticoles. Le taux de personnes en emploi 7 mois après la formation est de 69 % et le type de contrat le plus fréquent est le CDI.

83 formés en **production animale** en 2009, essentiellement sur du niveau IV (Dispositifs Modulaires Formations Diplômantes Productions Agricoles). Le taux de personnes en emploi 7 mois après est de 88 % et le type de contrat le plus fréquent est le CDI.

Le secteur du paysage a formé 272 demandeurs d'emploi qui se concentrent principalement sur les niveaux IV et V. Le taux de personnes en emploi 7 mois après la formation est de 73 % et le type de contrat le plus fréquent est le CDI.

préparées ont principalement concerné les niveaux IV (48,7 %) et les niveaux V (38,7 %) puis les niveaux III (8,4 %) et les niveaux II (4,2 %).

85% des contrats de professionnalisation conclus par des entreprises de polyculture-élevage étaient des formations de niveau IV (notamment CCTAR, CS conduite en élevage laitier, Bac pro agroéquipement, ...).

2 - Contrats de professionnalisation 2009 conclus en Pays de la Loire

SECTEUR D'ACTIVITÉ (Code AT MSA)	NIVEAU V	NIVEAU IV	NIVEAU III	NIVEAU II	TOTAL
Maraîchage (110)	2	1	1		4
Horticulture - pépinières (110)	5		1		6
Cultures fruitières (110)		1		1	2
Viticulture (190)		4	1		5
Polyculture - élevages (130 - 140 - 180 - 920)		33	5	1	39
Sylviculture - forêt (310 - 330)	3	1			4
Travaux agricoles (400)	5	5		1	11
Jardins espaces verts (410)	31	13	2	2	48
TOTAL	46	58	10	5	119

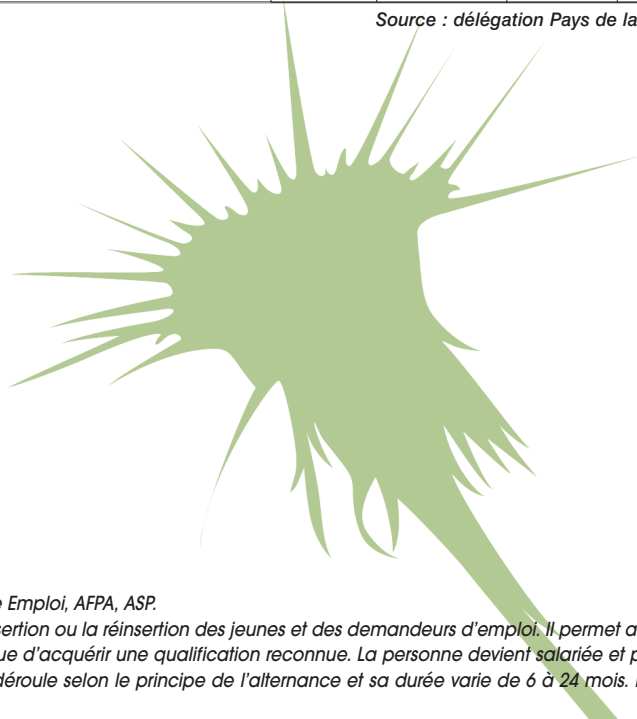
Source : délégation Pays de la Loire du FAFSEA.

>> Les contrats de professionnalisation³

En 2009, 119 contrats de professionnalisation ont été conclus par des entreprises agricoles des Pays de la Loire (voir tableau 2).

Deux secteurs professionnels ont eu largement recours à ce dispositif pour embaucher : 48 contrats (40 %) signés par des entreprises de jardins espaces verts et 39 contrats (33 %) signés par des entreprises de polyculture-élevage.

Les entreprises de travaux agricoles, cultures spécialisées, viticoles et sylvicoles font moins appel à cette mesure pour embaucher. Les formations



2 - Source : Cari-Oref Pays de la Loire - base données Région, Pôle Emploi, AFPA, ASP.

3 - Le contrat de professionnalisation a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des jeunes et des demandeurs d'emploi. Il permet ainsi à une personne sans activité, quelque soit son âge, d'intégrer une entreprise en vue d'acquies une qualification reconnue. La personne devient salariée et perçoit une rémunération différente selon son âge et son niveau de formation. Il se déroule selon le principe de l'alternance et sa durée varie de 6 à 24 mois. Le contrat peut être conclu en CDD ou en CDI.